

Conseil municipal du lundi 10 mai 2023

Motion présentée par Pierre JAKUBOWICZ

Stationnement : soutenir d'urgence celles et ceux qui aident, celles et ceux qui travaillent et celles et ceux qui contribuent à la transition écologique.

En dépit de l'opposition de 4 des 5 groupes du Conseil municipal, y compris le groupe communiste membre de votre majorité, une explosion des tarifs de stationnement en voirie et en ouvrage a été décidée par la majorité municipale.

Un mois après son entrée en vigueur, cette décision produit déjà de nombreux effets dévastateurs, pour les particuliers, pour les aidants familiaux, pour les artisans, les commerçants et les acteurs économiques qui se sont d'ailleurs exprimé avec force sur votre politique et la méthode avec laquelle vous l'avez imposée.

Dans un esprit de justice sociale, d'écologie populaire, de soutien au pouvoir d'achat, et dans l'attente de l'abrogation de la politique tarifaire adoptée en mars 2023, nous proposons par cette motion de soutenir d'urgence et dès à présent ceux qui aident, qui travaillent et contribuent à la transition écologique à travers des mesures très concrètes :

- L'octroi d'un « **pass aidant gratuit** » pour les aidants familiaux Strasbourgeois qui prennent soin de leurs proches malades et/ou dépendants et sont contraints pour ce faire de se déplacer et de stationner à plusieurs reprises chaque jour et ne peuvent supporter le coût de la nouvelle tarification.
- La mise en place d'un « **abonnement actifs** » au tarif fixe de 15€ par mois pour tous les artisans, commerçants, professionnels libéraux et salariés qui exercent leur activité pour tout ou partie à Strasbourg.
- La mise en place d'un « **Bonus Stationnement Écologique** » afin de récompenser les propriétaires de véhicules propres et inciter à la transition vers des véhicules moins polluants, en lien avec le déploiement de la ZFE. Le stationnement serait ainsi rendu gratuit pour les véhicules Crit'air 0, une réduction de 50% serait appliquée pour les véhicules Crit'air 1 et une réduction de 25% pour les véhicules Crit'air 2.